



**STARS &
MÉTIERS**
GRANDS PRIX
DE L'ARTISANAT

ANNEXE AU RÈGLEMENT DU PRIX NATIONAL 2019 : CRITÈRES DE SÉLECTION DES CATÉGORIES

1/ GRAND PRIX **INNOVATION** STARS & MÉTIERS

Cette catégorie a pour objet de récompenser l'innovation sous toutes ses formes (innovation technologique, organisationnelle, commerciale...). Il s'agit de prendre en compte l'intérêt porté aux nouvelles technologies et au digital, la capacité de l'entreprise à favoriser l'innovation au sein de sa stratégie de développement et à être le principal acteur dans l'évolution de son métier.

Elle récompense donc aussi bien :

- l'innovation de produit ou de service ;
- l'innovation de procédés de fabrication ou de commercialisation ;
- l'innovation organisationnelle et managériale ;
- la volonté de s'inscrire dans une démarche « permanente » d'innovation.

2/ GRAND PRIX **RESPONSABLE** STARS & MÉTIERS

Cette catégorie vise à récompenser la capacité de l'entreprise à intégrer les préoccupations sociales et environnementales dans son activité.

Elle prendra en considération les valeurs de la RSE, inhérentes aux métiers de l'artisanat, et donc l'engagement du chef d'entreprise à dépasser la finalité économique de son activité pour apporter des solutions à des problématiques de société.

Cette catégorie récompense aussi bien :

- l'insertion professionnelle des jeunes par la transmission des savoirs (apprentissage...),
- la durabilité de savoir-faire locaux et traditionnels,
- le maillage des territoires ruraux, la logique des circuits courts,
- l'utilisation de produits et matériaux labellisés ou éco-certifiés, de composants recyclés ou recyclables,
- l'optimisation de la consommation énergétique, le recours aux technologies propres, la gestion des déchets, les éco-gestes,
- les initiatives spécifiques favorisant le bien-être et la qualité de vie au travail dans tous ses aspects (horaires, repas, locaux, activités sportives, investissements pour alléger la pénibilité...), les actions menées en matière de prévention santé et sécurité au travail,
- les décisions visant à favoriser le développement des compétences, la motivation des salariés...,
- la transparence sur les bonnes pratiques environnementales dans la relation avec la clientèle, la collectivité et le voisinage.

3/  GRAND PRIX
ENTREPRENEUR
STARS & MÉTIERS

Cette catégorie a pour objet de récompenser les entreprises ayant un développement commercial exemplaire (croissance forte sur une période courte).

Elle récompense donc aussi bien :

- les résultats obtenus (progression significative du chiffre d'affaires sur les trois dernières années),
- la pertinence des choix stratégiques et des orientations de développement,
- les investissements de développement (locaux, machines, embauches de personnel, recherche et développement),
- la capacité à intégrer le numérique dans l'entreprise.

4/  GRAND PRIX
EXPORTATEUR
STARS & MÉTIERS

Cette catégorie a pour objet de récompenser la capacité de l'entreprise à se développer à l'international.

Elle s'appuie sur la mesure :

- des résultats économiques obtenus (chiffre d'affaires à l'export significatif sur les deux dernières années),
- des actions mises en place pour se développer à l'international : salons, démarches commerciales et de prospection...,
- des orientations de développement à l'international et des marchés significatifs récemment obtenus.